

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2025.01.06
Séance du 21 Janvier 2025**

Modifie la délibération n° 2024.05.04 du 26 Novembre 2024

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	16 Janvier 2024
	- présents	: 13	
	- excusés	: 2	

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints, Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Excusés : David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD

Marie-Laure FAYARD a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :
Travaux de réfection de l'église / demande de fonds de concours petit patrimoine de la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron

Après avoir présenté le projet de rénovation de l'église qui consiste en la réalisation :

- Travaux de plâtrerie
- Traitement acoustique
- Amélioration du chauffage

Madame le Maire propose le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

TOTAL DEPENSES =	10 784,00 € HT
TOTAL RECETTES =	10 784,00 € HT

Fonds de concours CCMVR petit patrimoine =	5 000,00 €
Autofinancement =	5 784,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à solliciter le fonds de concours petit patrimoine porté par la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron et à engager les dépenses mentionnées ci-dessus,
- engage la Commune, en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, à prendre en charge par l'autofinancement le coût du projet non subventionné.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme au registre.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 22 Janvier 2025 et publication le 22 Janvier 2025

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20250121-DEL_2025_01_06-DE
Reçu le 22/01/2025